



**PROCES-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 3**

**Mardi 7 février 2023**

Membres présents :

M. CRISTEL, Principal,  
Mme TOXÉ, Conseillère Principale d'Education,  
Mme HEUX, M. DESBOIS représentants des collectivités,  
M. RUBÉ, personnalité qualifiée  
Mme COLIN, Mme GOUÉDART, représentantes des personnels ATEE,  
Mme LAMY DE LA CHAPELLE, Mme LE GENDRE, Mme DENIEL, Mme AMOURET, M. LEGRAND,  
M. LE MEUR, représentants des enseignants des personnels d'éducation, de surveillance  
d'assistance éducative ou pédagogique,  
Mme CHARITÉ, Mme GUEZENNEC, Mme BOREL, M. JOSSELIN, M. LEGRAND, représentants des  
parents d'élèves.

Membres absents et excusés :

M. BOUZID, Principal-Adjoint, M. GUERN, Adjoint-Gestionnaire  
Mme MORANT (remplacée), représentante des enseignants, des personnels d'éducation, de  
surveillance d'assistance éducative ou pédagogique  
Mme VRINAT (remplacée), Mme LEVEQUE (remplacée), Mme BOUAN (remplacée) représentantes  
des parents d'élèves  
LOUIS -- TESSIER Zaïg et FELIN Vanille, représentantes des élèves, leurs suppléants également

Le quorum (18) étant atteint, la séance est ouverte à 18h09 par Monsieur le Principal. Le Conseil  
d'Administration désigne Mme Santier Odile, secrétaire de direction, comme secrétaire de séance.

Il excuse néanmoins l'absence de Monsieur Bouzid, Principal Adjoint et celle de Monsieur Guern,  
Adjoint-Gestionnaire.

A noter qu'après accord des membres, Madame Marhic, professeur d'allemand stagiaire, assiste à la  
séance.

Concernant l'ordre du jour, Monsieur Le Principal précise, qu'en l'absence de  
Monsieur l'Adjoint Gestionnaire, les affaires budgétaires prévues seront traitées lors du prochain  
Conseil d'Administration.

Enfin, il ajoute que le renouvellement de la section sportive mixte football ainsi que la création d'une  
section sportive mixte Volley Ball à la rentrée scolaire prochaine seront présentés aux membres et  
soumis aux votes.

## **Affaires administratives**

### 1- Approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 15 novembre 2022.

Avant de soumettre au vote le procès-verbal de la dernière séance, Monsieur le Principal demande aux membres si ce dernier appelle commentaires ou remarques.

Une représentante des parents d'élèves interpelle sur le fait que la section sportive football ne soit pas réellement mixte bien que des candidatures de jeunes filles aient été déposées par le passé.

Monsieur le Principal confirme qu'actuellement aucune jeune fille de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> n'est positionnée sur la section. Il rappelle néanmoins le caractère mixte de cette section pour son renouvellement à venir. Il rassure donc sur le fait qu'il n'y a aucune volonté de mettre à l'écart les filles.

Il explique également que depuis de nombreuses années, une convention spécifique existe entre le collège et le District de Football des Côtes d'Armor pour promouvoir le football féminin sur son territoire. Une quinzaine de jeune filles, toutes licenciées à l'Association Sportive du collège sont prises en charge une heure par semaine par Monsieur Delsanté, l'éducateur diplômé de la section sportive dans le cadre d'un « centre d'initiation et de perfectionnement du football féminin ».

Les jeunes filles footballeuses semblent aujourd'hui avoir une préférence pour ce temps qui leur est exclusivement réservé.

Madame Le Gendre, professeure référente de la section sportive et professeure d'Éducation Physique et Sportive exprime le même point de vue pour en converser régulièrement avec les élèves concernées.

Monsieur le Principal restera toutefois vigilant lors des prochaines commissions de recrutement afin que les candidatures des jeunes filles fassent l'objet d'une attention égale à celles des jeunes garçons.

Après ces échanges, il soumet donc au vote du Conseil d'Administration le procès-verbal de la séance précédente en date du 15 novembre 2022.

**Vote**            Pour : 18            Contre : 0            Abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

## **Affaires pédagogiques**

### 2- Présentation et ventilation de la Dotation Globale Horaire allouée à la rentrée scolaire 2023

Monsieur le Principal présente sa proposition de ventilation des moyens d'enseignement alloués à l'établissement pour la rentrée scolaire prochaine dans le cadre de sa Dotation Globale Horaire transmise par la Direction Académique des Côtes d'Armor.

D'emblée, il précise que cette proposition de ventilation ne sera pas soumise au vote du conseil d'administration et revêt un caractère provisoire jusqu'à l'arrêt définitif, en juin prochain, du nombre de classe dont disposera le collège à la rentrée. En effet, la dotation reçue dépend du nombre de classe prévu. Une classe est attribuée tous les 30 élèves.

Dès lors, pour chacune d'entre elles, le collège reçoit 29 heures d'enseignements pour assurer les 26 heures obligatoires hebdomadaires dues à chaque élève de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>.

Monsieur le Principal précise que ces heures obligatoires se déclinent différemment selon les niveaux :

- en classe de 6<sup>ème</sup> : 23 heures dédiées aux enseignements communs + 3 heures dédiées à l'accompagnement personnalisé,
- de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> : 22 heures dédiées aux enseignements communs + 4 heures dédiées aux enseignements complémentaires (1 heure d'accompagnement personnalisé et 3 heures dédiées aux enseignements pratiques interdisciplinaires).

Les 3 heures restantes, constituant « la marge », permettent quant à elle de mettre en place des dédoublements à effectifs réduits ou bien des enseignements optionnels tels que la bilangue anglais-allemand en classe de 6<sup>ème</sup> ou le latin de la classe de 5<sup>ème</sup> à la classe de 3<sup>ème</sup>.

A la rentrée scolaire prochaine, la structure du collège est prévue à 19 classes qui se déclinent comme suit :

- Cinq classes de 6<sup>ème</sup> pour 126 élèves prévus,
- Cinq classes de 5<sup>ème</sup> pour 128 élèves prévus,
- Cinq classes de 4<sup>ème</sup> pour 143 élèves prévus,
- Quatre classes de 3<sup>ème</sup> pour 115 élèves prévus.

De plus, le collège comptera toujours une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) coordonnée par un professeur des écoles spécialisé.

La dotation reçue est de 589 heures/hebdomadaire qui se décompose ensuite en « deux monnaies » :

- Les heures d'enseignement, sous deux formes :
  - Les heures postes, dites « HP », au nombre de 550,
  - Les heures supplémentaires année, dites « HSA », au nombre de 36.
- Les indemnités pour missions particulières, dites « IMP », au nombre de 3.

Concernant la ventilation des 3 « IMP », M. le Principal fait une proposition identique à l'année en cours :

- 1 indemnité obligatoire pour le professeur ayant en charge la coordination de l'Éducation Physique et Sportive,
- 1 indemnité obligatoire pour le professeur d'éducation musicale et chant choral au titre de la « manifestation Chorale »,
- 0,5 indemnité pour le référent « Décrochage scolaire »,
- 0,25 indemnité pour le référent « Égalité Garçon-Fille »,
- 0,25 indemnité pour le référent « Développement Durable »

Monsieur le Principal aborde ensuite la ventilation des moyens d'enseignement présentée aux membres du conseil sous la forme d'un tableau (pièce jointe n°1). Après avoir explicité les modes de lecture de ce tableau, il décline sa proposition discipline par discipline, puis niveau par niveau.

Sur le niveau de 6<sup>ème</sup>, le Principal évoque une modification dans la répartition des horaires obligatoires. En effet, le ministère a demandé qu'une heure des 4 heures dédiées à l'enseignement des sciences soit déployée à la rentrée prochaine pour le renforcement des apprentissages fondamentaux en Mathématiques et en Français.

Monsieur le Principal indique donc avoir positionné ½ heure supplémentaire pour chacune des cinq classes de 6<sup>ème</sup> sur ces deux disciplines.

Les grandes lignes à retenir de cette proposition de ventilation sont alors :

- En Français et en Mathématiques : un dédoublement à la quinzaine pour chaque classe de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> afin d'aider les élèves dans la maîtrise des savoirs fondamentaux ;
- En sciences : un dédoublement à la quinzaine pour chaque classe de la 6<sup>ème</sup> en Physique-Chimie et Sciences de la Vie et de Terre afin d'aider les élèves dans l'apprentissage de la démarche scientifique expérimentale ;
- En anglais : un dédoublement hebdomadaire pour chaque classe de la 3<sup>ème</sup> afin d'aider les élèves dans l'acquisition des compétences langagières attendues au lycée ainsi que préparer au mieux à la certification Ev@lang en fin d'année.
- En espagnol : un dédoublement à la quinzaine pour les trois classes non germanistes afin d'aider les élèves dans l'acquisition des compétences langagières attendues au lycée.
- Le financement des enseignements optionnels :
  - Le Latin : cet enseignement optionnel dispensé de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>, est inscrit depuis de nombreuses années dans la culture de l'établissement et plébiscité par de nombreux élèves. A ce titre, 2 groupes par niveau sont prévus ;
  - Le Chant choral : une heure de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> sur un créneau commun ;
  - La bilangue allemand en 6<sup>ème</sup> : deux heures sont dispensées pour des élèves qui s'engagent à poursuivre l'allemand jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup>.

Concernant l'Allemand, Monsieur le Principal se dit inquiet de la faiblesse de l'effectif en 6<sup>ème</sup> bilangue cette année alors que le recrutement de l'année précédente avait été très bon. Malgré tous les efforts entrepris, la consolidation de l'effectif de cette option reste un enjeu majeur afin d'espérer la pérenniser durablement. Il reste donc volontaire pour l'an prochain. Avec Mme Marhic, la professeure d'Allemand, le collège va tout faire pour continuer à promouvoir auprès des écoles cet enseignement optionnel.

Une représentante des parents d'élèves demande s'il n'y a pas la possibilité de commencer l'allemand en classe de 5<sup>ème</sup>. Monsieur Cristel lui répond qu'il n'est aujourd'hui pas possible d'envisager à la fois une classe bilangue allemand dès la 6<sup>ème</sup> et une 2<sup>ème</sup> langue vivante allemand à compter de la 5<sup>ème</sup>.

Le Principal détaille ensuite la 2<sup>nd</sup>e partie du tableau à savoir les ressources « professeurs » pour couvrir l'ensemble de ces heures d'enseignement. Pour cela, il s'appuie tout d'abord sur les postes de professeurs dont disposent le collège. Il précise alors les différentes situations de service des enseignants, telles que définies dans les textes réglementaires :

- Un professeur certifié assure un service de 18 heures ;
- Un professeur agrégé assure un service de 15 heures ;
- Un professeur d'éducation physique et sportive assure un service de 20 heures dont 3 heures forfaitaires au titre de l'association sportive du collège.

Au-delà de cette quotité de service, un professeur peut se voir attribuer deux heures supplémentaires année (HSA) et potentiellement plus avec son accord toutefois.

Il décline alors la situation par discipline :

- En Lettres (modernes et classiques), les besoins sont de 108,5 heures, il y a un temps partiel de droit à 80 %, les apports sont donc de 86,4 heures. Il manque 22,1 heures. Un bloc de moyens provisoires (BMP) de 15 heures est donc demandé et les enseignants absorberont 7,1 heures supplémentaires année.
- En Histoire-Géographie-Enseignement Moral et Civique, il n'est pas possible de faire une répartition qui fonctionne sauf à dépasser les 2 HSA imposables aux enseignants. Un BMP de 3 heures est donc demandé.

- En Mathématiques, les besoins sont de 83,5 heures, il y a un temps partiel de droit à 80 %, les apports sont donc de 65,4 heures. Il manque 18,1 heures. Un bloc de moyens provisoires (BMP) de 12 heures est donc demandé et les enseignants absorberont 6,1 heures supplémentaires année.
- En Physiques-Chimie, il y a une décharge statutaire (heure de laboratoire) de 1 heure par enseignant. Une demande de temps partiel à 80 % a été acceptée.
- En Sciences de la Vie et de la Terre, il y a de même une décharge statutaire de 1 heure par enseignant. Une demande de temps partiel à 80 % a été acceptée.
- En Éducation Physique et Sportive, il y a un besoin de 62 heures d'enseignement et 9 heures forfaitaires liées à l'Association Sportive soit 71 heures, pour un apport de 60 heures (3 enseignants). Un bloc de moyens provisoires de 6 heures est demandé et les enseignants absorberont 5 HSA (un enseignant fera 3 HSA, l'accord a été donné).
- En Anglais, il y a 66 heures de besoins pour un apport de 54 heures (3 enseignants). Un bloc de moyens provisoires de 8 heures est demandé et les enseignants absorberont 4 heures supplémentaires année.
- En Allemand, le support du poste est au collège de Plénée-Jugon avec qui le couplage est installé depuis plusieurs années. Il y a 7,5 heures au collège de Plénée-Jugon et 9,5 heures à Plancoët, avec 1 heure de décharge pour communes non limitrophes, soit 18 heures en tout. Le poste est toujours vacant à la rentrée prochaine suite au départ à la retraite l'an passé de Mme Delannée.

Pour Monsieur le Principal, cette proposition de ventilation est équilibrée même s'il aimerait, au niveau des langues vivantes, pouvoir faire mieux avec davantage de dédoublements afin de faciliter l'acquisition des compétences orales.

A l'issue de cette présentation, une représentante des personnels enseignant, après avoir remercié le travail de Monsieur le Principal, souhaite néanmoins soumettre une motion portée par les personnels d'enseignement et d'éducation (en pièce jointe) pour obtenir des moyens supplémentaires afin d'envisager davantage de dédoublements, notamment dans le bloc scientifique lésé par l'arbitrage du ministère et le redéploiement d'une heure des 4 heures de sciences vers les mathématiques et le français. Cette motion évoque également le manque de moyens afin de permettre le bon accompagnement des élèves dans le cadre des attestations et certifications, aujourd'hui nombreuses, et que doivent passer les élèves tout au long des années collège. Elle prend, à ce titre, l'attestation « savoir nager en sécurité » à destination de tous les élèves de 6<sup>ème</sup>. La prise en compte des élèves « non nageurs » nécessiterait un 2<sup>nd</sup> encadrant qui n'est pour le moment pas prévu dans les moyens alloués.

Après la lecture de cette motion à l'ensemble des membres, Monsieur le Principal précise que les heures supplémentaires année non déployées (au nombre de 4) sont transformées à la rentrée scolaire en heures supplémentaires effectives (HSE) qui permettent de payer l'engagement des professeurs dans de nombreux projets, certifications ou attestations comme le « savoir nager en sécurité ».

Un autre représentant des personnels enseignants indique que le travail de M. le Principal est tout à fait correct. Il précise qu'avec les derniers arbitrages du ministère, ½ heure sera ajoutée en classe de 6<sup>ème</sup> à la rentrée prochaine en mathématiques et en français. Mais pour lui, ce redéploiement ne

permettra pas une meilleure maîtrise des apprentissages fondamentaux. La réforme du collège menée en 2015 a abaissé le nombre d'heures obligatoires par niveau en français et en mathématiques. Pour lui, il n'y a aujourd'hui pas assez d'heures tout simplement et exprime ne pas partager les orientations et décisions prises sur ce sujet.

Une représentante des personnels enseignants porte le vote de la motion.

Le Principal indique qu'il ne participera pas à ce vote.

**Vote**                    Pour : 16                    Contre : 0                    Abstention : 1

Monsieur le Principal reprend la parole et précise que les cohortes d'élèves à venir seront moins nombreuses en prenant l'exemple des nombreuses fermetures de classe à venir dans le 1<sup>er</sup> degré à la rentrée prochaine. Il attire l'attention des membres sur le fait que cela peut avoir des conséquences importantes pour les effectifs du collège.

Il faudra donc être vigilant pour atténuer cette baisse démographique inéluctable et continuer à œuvrer fortement pour valoriser le travail de grande qualité mené par les personnels auprès des élèves.

A ce titre, les Portes Ouvertes du collège, le samedi 4 février dernier, ont été un temps fort avec une centaine de visiteurs de plus par rapport à l'an passé (350 personnes au total).

Le Principal ajoute que tous les élèves de CM2 des écoles publiques de la sectorisation seront accueillis dans le cadre de journée d'intégration avant les congés de Printemps.

Une représentante des parents d'élèves tient alors à informer qu'elle a eu un retour très positif de la journée « Portes Ouvertes » – les réponses des enseignants et la présence du transport scolaire ont été très appréciées par les familles visiteuses.

Une autre représentante des parents d'élèves souhaite aussi souligner le dynamisme des activités extra scolaires proposées par l'établissement scolaires : clubs, sorties, séjours ...

M. le Principal indique qu'effectivement que tous ces temps forts et les projets menés au collège participent à ce dynamisme réel. Au-delà de l'investissement sans faille des équipes enseignantes et éducatives, il souligne et remercie l'implication des différents personnels (agents territoriaux, enseignants) mais aussi d'une cinquantaine d'élèves volontaires qui ont grandement participé à la réussite de cette journée.

### 3- Renouvellement de la Section Sportive Scolaire mixte « Football » et création de la Section Sportive Scolaire mixte « Volley Ball »

Au préalable, Monsieur le Principal exprime son souhait de continuer à développer l'offre de formation du collège et ce afin de renforcer l'attractivité du collège.

#### 3.1 Renouvellement de la Section Sportive Scolaire mixte « Football »

Cette section sportive scolaire mixte football existe depuis de très nombreuses années. Arrivant à échéance à l'issue de cette année scolaire, il est nécessaire de demander le renouvellement de la labellisation de l'Académie pour les 4 prochaines années (2023/2027).

S'appuyant sur le bilan pédagogique et le projet de renouvellement (en pièces jointes), Monsieur le Principal explique le fonctionnement de cette section et les engagements à respecter dans le cadre de la convention de partenariat qu'il va soumettre au vote.

En résumé, cette section sportive mixte est « partagée » avec le collège de l'Immaculée Conception de Créhen. L'effectif de la section pour le collège Chateaubriand est de 24 élèves sur l'ensemble des 4 niveaux de classe, soit 6 élèves par niveau.

Les élèves de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> regroupés bénéficieront de deux créneaux de pratique le mardi de 11h35 à 13h25 et le vendredi de 15h à 17h ; Les élèves de 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup> regroupés bénéficieront quant à eux, d'un créneau de pratique le mardi de 15h à 17h.

Monsieur le Principal précise qu'un bilan annuel du fonctionnement de la section sera obligatoire et présenté au conseil d'administration.

La convention comportera 6 signataires :

- ❖ le principal du Collège Chateaubriand de Plancoët, actuellement Monsieur CRISTEL,
- ❖ la directrice du Collège Immaculée Conception de Créhen, Madame Coirier, en tant que collège partenaire,
- ❖ le président du district de football des Côtes d'Armor, actuellement Monsieur MOULIN, qui nomme une personne diplômée pour l'encadrement de la section sportive,
- ❖ le maire de la commune de Plancoët, actuellement Monsieur BARRAUX, pour la mise à disposition des installations sportives de sa commune,
- ❖ le maire de la commune de Créhen, actuellement Madame COTIN, pour la mise à disposition des installations sportives de sa commune,
- ❖ le Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui soutient financièrement les sections sportives scolaires implantées sur son territoire.

Afin de préparer la rentrée scolaire prochaine, les tests de sélection se dérouleront le mercredi 29 mars matin. Monsieur Delsanté, accompagné des élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> de la section, assureront les tests sportifs auprès des élèves candidats de CM2 sur les installations sportives de Plancoët.

A noter que les élèves non retenus en liste principale seront classés sur liste supplémentaire.

Une représentante des parents d'élèves souhaite savoir ce qu'il sera fait si un élève partait en cours d'année scolaire. Monsieur le Principal lui répond qu'il y aura toujours la garantie d'avoir 6 élèves par niveau.

Il précise qu'il n'y a pas lieu d'être obligatoirement licencié pour candidater. Il est recommandé de s'inscrire à l'Association Sportive du collège. Concernant les déplacements entre le collège et les installations sportives, il est assuré par l'éducateur et des bénévoles du district grâce à la mise à disposition de mini-bus par les communes de Plancoët et Pluduno.

Monsieur le Principal soumet au vote le renouvellement de la section sportive scolaire football aux membres du Conseil d'Administration.

**Vote**                    Pour : 18                    Contre : 0                    Abstention : 0

### 3.2 Création de la Section Sportive Scolaire mixte « Volley Ball »

Dans l'optique de proposer aux élèves des parcours de formations diversifiées, Monsieur le Principal explique avoir été en relation, ces derniers mois, avec de nombreuses structures sportives dont le club de Canoé Kayak de Plancoët, le club de tennis «la Plancoëtine » mais aussi le club de danse de Plancoët.

A cette heure, rien n'a pu aboutir avec ces clubs en raison notamment du financement des encadrants diplômés qui ne peut pour le moment être assuré par ces clubs, condition obligatoire pour envisager l'ouverture. Le collège, par l'intermédiaire des professeurs d'EPS, reste néanmoins en lien avec ces clubs avec d'éventuelles collaborations en vue, ponctuelles ou bien dans le cadre d'une section sportive si les conditions sont réunies.

Par contre, Monsieur le Principal présente aux membres, un projet d'ouverture de section sportive mixte « Volley Ball » (en pièce jointe). Toutes les conditions sont réunies avec le club de Volley Ball de Plancoët, partenaire dans le cadre d'une convention de partenariat engageant :

- ❖ le principal du Collège Chateaubriand de Plancoët, actuellement Monsieur CRISTEL,
- ❖ La présidente du club « Volley Ball Plancoët » actuellement Madame LAISNÉ Ingrid,
- ❖ le maire de Plancoët, actuellement Monsieur BARRAUX, pour la mise à disposition des installations sportives,
- ❖ le Conseil Départemental des Côtes d'Armor qui soutient financièrement les sections sportives scolaires implantées sur son territoire.

Monsieur le Principal détaille les grandes lignes du fonctionnement de cette nouvelle section sportive :

- Les créneaux de pratique seront alignés sur ceux de la section sportive mixte « Football »,
- Les tests sportifs se dérouleront le mercredi 29 mars, après-midi. Ils seront assurés par Madame Lesturgeon, éducatrice diplômée, mise à disposition par le Club de Volley,
- 8 élèves maximum seront retenus sur chaque niveau de classe.

Un représentant de parents d'élèves demande si la section fonctionnerait tout de même, s'il y avait moins de candidats retenus. Monsieur le Principal lui répond par l'affirmatif.

Un autre représentant des parents d'élèves demande, s'il faut être licencié. Monsieur le Principal répond qu'il n'y a pas d'obligation d'être licencié.

Une représentante des professeurs souligne que ces sections sportives (football et volley-ball) peuvent aussi être bénéfiques aux clubs.

Monsieur le Principal soumet au vote des membres du Conseil d'Administration la demande d'ouverture de la section sportive scolaire mixte « Volley-Ball » pour les quatre prochaines années ainsi que sa labellisation auprès de l'Académie de Rennes.

**Vote**                    Pour : 18                    Contre : 0                    Abstention : 0

Monsieur le Principal précise que plus globalement d'autres partenariats sont en cours de construction comme avec l'école de musique de Plancoët. En effet, cette école est distante de quelques centaines de mètres du collège. Si ce partenariat voit le jour, il permettra aux collégiens volontaires de bénéficier de deux temps par semaine (sur le temps méridien) de l'accompagnement d'instrumentistes de cette école et donc d'avoir accès à leurs instruments.

À terme, on pourrait étendre ce partenariat avec des projets menés par la chorale de l'établissement.

#### 4- Points sur la continuité Écoles/Collège.

Dans le cadre des continuités avec les écoles publiques du secteur, des journées d'intégration auront lieu d'ici aux vacances de printemps. Une journée dite « Biathlon », regroupant, autour d'activités sportives, les élèves actuels de 6<sup>ème</sup> et les élèves de CM2, est à l'étude.

Enfin, à l'issue de l'affectation des élèves en classe de 6<sup>ème</sup> pour la rentrée prochaine (mi-juin), un dernier conseil écoles/collège se réunira afin d'échanger sur nos futurs élèves.

#### 5- Actualisation du calendrier indicatif 2022/2023

- Monsieur Le Principal précise que la fin de l'année scolaire est prévue le vendredi 7 juillet 2023.
- Le samedi 24 juin (matin) sera consacré aux inscriptions des futurs élèves de 6<sup>ème</sup>.
- Les épreuves écrites du Diplôme National du Brevet pour les classes de 3<sup>ème</sup> est programmé le lundi 26 juin et le mardi 27 juin, au collège Chateaubriand de Plancoët, centre d'examen. Les enseignants seront ensuite sollicités pour les corrections des copies de Français,



Mathématiques, Histoire-Géographie Éducation Morale et Civique et Sciences (Physique-Chimie et/ou SVT et/ou Technologie).

Au regard de la densité de ce calendrier et de ces échéances, Monsieur le Principal indique réfléchir encore à l'organisation la plus équilibrée pour cette fin d'année.

- Pour les classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>, les réinscriptions pourraient donc se dérouler le jeudi 22 et vendredi 23 juin avec l'arrêt des cours habituels à l'emploi du temps le vendredi 23 juin.
- Deux séjours à Nantes sont engagés pour le niveau de 6<sup>ème</sup> sur la semaine du 20 au 24 mars, un séjour en Italie avec 64 élèves latinistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> est prévu la semaine du 10 au 17 mai.

Monsieur le Principal conclut avec quelques dates importantes :

- l'oral blanc du DNB pour les élèves de 3<sup>ème</sup> aura lieu le mercredi 15 mars. L'ensemble des classes de 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> sera libéré pour l'occasion,
- la certification Ev@lang pour le niveau 3<sup>ème</sup> se déroulera en mars,
- dans le cadre du parcours « Avenir » :
  - des réunions d'informations, le mardi 28 février et le jeudi 2 mars, à destination des parents de 3<sup>ème</sup> avec la présence des lycées du territoire
  - la journée d'orientation, programmée le 9 mars prochain, pour les élèves de 3<sup>ème</sup>,
  - la possibilité donnée aux élèves de 3<sup>ème</sup> d'effectuer des mini-stages en lycée,
  - la tenue de nombreuses Portes Ouvertes des lycées, d'ici aux vacances de Printemps.

En l'absence de questions diverses, Monsieur le Principal lève la séance à 19h58.

La secrétaire de séance

Mme Odile SANTIER

Secrétaire de direction



Le Principal

Romain CRISTEL

